

Ville de Bouxwiller
et ses communes associées

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 janvier 2024

Conseillers élus : 26 Conseillers en fonction : 26 Présents : 21 Procurations : 3

Sous la Présidence de M. Patrick MICHEL, Maire,

Présents : Mme HAMM Danielle, 2^e Adjointe, - M. COMARTIN Fabrice, 3^e Adjoint - Mme BRUMM Martine, Maire-déléguée d'IMBSHEIM - M. FATH Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - Mme AUFFINGER Bernadette - Mme CHABERT Anne - M. GERARD Roger - M. GONC Timur - M. KILIAN Christophe - Mme LANDOLT Séverine - Mme LUGARDON Marguerite - Mme MEHL Louisa - M. MEYER Marc - Mme ÖZDEMIR Fatma - Mme PIASNY Elisabeth - Mme SIEFER Astride - M. VEIT Bernard - Mme DORN Laurence - Mme HAMM Mylène - M. SCHAFF Bernard

Membres absents

excusés :

M. LEZAIRE Franck, 1^{er} Adjoint, (procuration à HAMM Danielle)
M. SUTTER Mathieu, 4^e Adjoint
M. STAATH Freddy, Maire-délégué de RIEDHEIM (procuration à LUGARDON Marguerite)
Mme LAFORGUE Valérie (procuration à DORN Laurence)

Membre absent : M. BREHM Pierre

Secrétaire de séance : Mme AUFFINGER Bernadette

Présentation du Programme des travaux forestiers 2024 par M. Frédéric ENGEL

M. Frédéric Engel, représentant l'ONF, présente le programme des travaux forestiers prévus en 2024 dans la forêt communale de Bouxwiller :

- Les prévisions des coupes : coupes à façonner,
- La ventilation des dépenses d'exploitation des bois façonnés,
- Le descriptif des actions prévues et leurs localisations : travaux sylvicoles, travaux d'infrastructures, environnementaux, d'accueil du public.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le point 16.B est retiré de l'ordre du jour.

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur : M. P. Michel

Mme Bernadette AUFFINGER est désignée en qualité de secrétaire de séance et chargée à ce titre de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal.

Point 2 : Compte-rendu de la séance du 7 décembre 2023

Rapporteur : M. P. Michel

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 décembre 2023.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal à l'unanimité.

Point 3 : Déclarations d'intention d'aliéner

Rapporteur : M. P. Michel

1) Dossier N° 0001 : bâti - 22 rue du Clos des Seigneurs à BOUXWILLER

- Section : 12
- Parcelle : 256
- Superficie totale : 14,07 ares
- Prix de vente : 200 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

2) Dossier N° 0002 : bâti - 33 Grand Rue à BOUXWILLER

- Section : 2
- Parcelle : 19A ; 19B
- Superficie totale : 2,81 ares
- Prix de vente : 143 541 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Point 4 : Exercice du droit de préférence pour l'acquisition d'une parcelle au lieu-dit Olschfeld à Imbsheim

Rapporteur : Mme M. Brumm

Les conjoints RICHERT de Hattmatt ont l'intention de vendre une parcelle boisée située au lieu-dit Olschfeld à Imbsheim d'une contenance totale de 53,27 ares, pour un montant total de 2 850 €.

Conformément aux dispositions des articles L.331-24 et suivants du Code forestier, la commune peut exercer son droit de préférence aux prix et conditions précitées.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'exercer son droit de préférence pour l'acquisition de la parcelle située au lieu-dit Olschfeld à Imbsheim et cadastrée Section 219/29 n°221 d'une contenance totale de 53,27 ares, pour un montant total de 2 850 €.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document à intervenir.

Point 5 : Programme des travaux forestiers 2024**Rapporteur : M. S. Fath**

Suite à la présentation de M. Engel, représentant de l'ONF, le budget du programme d'aménagement forestier 2024, s'établit comme suit :

Travaux d'Exploitation	
Dépenses	
Abattage et façonnage	20 360,00 €
Débardage	11 070,00 €
Maîtrise d'œuvre et assistance à la gestion du personnel	4 177,00 €
Autres dépenses	680,00 €
Total HT	36 287,00 €
Recettes et Volumes estimés	
Bois d'œuvre (en m3)	715
Bois en long (bois de chauffage en m3)	360
Bois non façonné (en m3)	429
Total (en m3)	1 505
Coupe en vente sur pied	-
Recette estimée brut HT	160 550,00 €
Bénéfice travaux d'exploitation HT	129 120,00 €
Travaux Patrimoniaux (maintenance, nettoyage, plantation, protection gibier)	
Dépenses	
Travaux sylvicoles	10 600,00 €
Travaux d'infrastructure	6 380,00 €
Travaux de protection contre les dégâts de gibier	1 230,00 €
Travaux touristiques (accueil du public)	300,00 €
Total HT	18 510,00 €
Recette globale	
Total dépenses (travaux patrimoniaux)	18 510,00 €
Bilan net d'exploitation	124 263,00 €
Résultat	105 753,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Approuve le programme des travaux forestiers de l'année 2024 ;
- Autorise le Maire ou le Maire Délégué de Griesbach-le-Bastberg, ayant délégation sur les questions forestières, à signer les devis afférents ;
- Décide de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2024.

Point 6 : Suppression de l'emplacement réservé BOU01 inscrit au PLUi

Rapporteur : M. P. Michel

Par délibération en date du 9 décembre 2021, le Conseil Municipal avait autorisé la cession d'une parcelle communale attenante au Supermarché MATCH afin de permettre l'agrandissement du magasin.

En vue de cette opération, il est nécessaire de supprimer l'emplacement réservé BOU01 qui est inscrit au PLUi et dont l'objet est de permettre la création d'une voie de 8 mètres de large pour desservir la zone 1AUX, cette zone étant vouée à être également supprimée du PLUi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour, 1 contre (B. Veit qui estime que la ville de Bouxwiller est défavorisée en matière de zones de développement économique), 0 abstentions, décide :

- D'approuver la suppression de cet emplacement réservé ;
- De demander à la Communauté de Communes de Hanau - La Petite-Pierre de modifier le document d'urbanisme en conséquence.

Point 7 : Acquisition de parcelles situées rue Geyling en vue de leur classement dans le domaine public communal

Rapporteur : M. S. Fath

La Ville a sollicité les propriétaires de la rue Geyling afin qu'ils cèdent leurs parcelles situées dans la voirie communale en vue de leur classement dans le domaine public communal.

A cette fin, ils ont signé les compromis de vente à l'Euro symbolique. Il s'agit des parcelles cadastrées :

- Section 10 n°169, située « 20 rue Geyling », d'une contenance totale de 0.12 ares, appartenant aux consorts ZIMMERMANN.
- Section 10 n°171, située « 18 rue Geyling », d'une contenance totale de 0,14 ares, appartenant à Madame et Monsieur BARBENES Jean-Paul, domiciliés à 67330 BOUXWILLER, 18 rue Geyling.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'acquisition des parcelles à l'euro symbolique,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les actes de vente à intervenir,
- D'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche pour classer les terrains dans le domaine public communal.

Point 8 : Signature d'une convention de partenariat avec la Collectivité européenne Alsace et la Communauté de Communes de Hanau - La Petite-Pierre portant sur le projet de création d'une structure périscolaire et extrascolaire à Bouxwiller

Rapporteur : M. P. Michel

Afin de pouvoir d'élargir son offre d'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire à Bouxwiller, la Communauté de Communes de Hanau - La Petite-Pierre porte le projet de création d'une nouvelle structure de 120 places suite à la création d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal concentré pour les communes de Bouxwiller, Griesbach-le-Bastberg, Imbsheim, Riedheim et Printzheim.

Ce projet est porté par la Communauté de Communes de Hanau - La Petite-Pierre en partenariat avec la Ville de Bouxwiller et la Collectivité européenne d'Alsace (CeA).

Le projet de convention de partenariat prévoit que la Ville de Bouxwiller s'engage à :

- Dans la limite de ses compétences, participer au projet de développement des structures scolaires et périscolaires intercommunales porté par la Communauté de Communes et faciliter sa mise en œuvre, y compris pour les engagements de la Communauté de Communes mentionnés à l'article 3.1 de la convention ;
- Mettre à disposition de la Communauté de Communes, à titre gratuit, du foncier viabilisé et constructible en vue de permettre la construction de l'accueil périscolaire intercommunal et prendra toute délibération utile avant l'ouverture de chantier ;
- Aménager et améliorer l'accessibilité au site d'implantation du projet ;
Mettre à disposition et faciliter l'accès aux équipements présents sur site pour l'organisation de rencontres sportives ou d'événements ;
- Développer une réflexion sur le devenir des sites vacants suite à la fermeture des écoles/périscolaires existants sur leur ban communal ;
- Mener une réflexion pour optimiser les déplacements de transports scolaires ajustant les horaires des structures pour réduire les circuits et temps de trajets des enfants.

Le Conseil Municipal, après délibération et unanimement, décide :

- D'approuver la convention de partenariat avec la Collectivité européenne Alsace et la Communauté de Communes de Hanau - La Petite-Pierre portant sur le projet de création d'une structure périscolaire et extrascolaire à Bouxwiller.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à la signer.

Point 9 : Porter à connaissance de l'arrêté préfectoral portant enregistrement pour l'exploitation d'un entrepôt logistique de stockage de matières combustibles de l'entreprise Helfrich à Bouxwiller

Rapporteur : M. P. Michel

Par délibération du 5 avril 2023, le Conseil Municipal avait donné un avis favorable à la demande d'enregistrement de l'exploitation d'un entrepôt logistique de stockage de matières combustibles de l'entreprise Helfrich à Bouxwiller.

Dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre de l'article L.512-7 du code de l'environnement, l'arrêté préfectoral autorisant cette exploitation est porté à la connaissance du Conseil Municipal.

Point 10 : Demande de subvention de l'association « Le p'tit déclic-ressourcerie » pour la création d'une épicerie solidaire

Rapporteur : M. P. Michel

L'association « Le p'tit déclic-ressourcerie » souhaite ouvrir une épicerie solidaire, ouverte tous les quinze jours, pour des bénéficiaires habitant sur le territoire de la Communauté de Communes de Hanau - La Petite-Pierre.

A cette fin, elle sollicite les communes du territoire pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 0,15 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'accorder à l'association « Le p'tit déclic-ressourcerie » une subvention de 0,15 € par habitant, soit un montant total pour 2024 de 568,50 € (population municipale au 1^{er} janvier 2024 : 3790 habitants) ;
- Demande au Maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2024.

Point 11 : Prise en charge des factures de gaz 2023 du Centre Culturel

Rapporteur : M. P. Michel

L'Association du Centre Culturel rencontre des difficultés pour régler les factures de gaz émises en 2023 suite à l'envolée des prix des énergies.

Le montant des factures s'élève à 41 543,32 €.

Considérant que la majorité des manifestations qui se déroulent au Centre culturel sont des actions de la Ville ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- De verser une subvention d'un montant de 41 543,32 € à l'Association du Centre Culturel de Bouxwiller ;
- Demande au Maire l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2024.

Point 12 : Actualisation des subventions pour activités pédagogiques, sorties scolaires et jumelage

Rapporteur : M. D. Hamm

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'actualiser les montants des aides aux activités pédagogiques et sorties scolaires comme suit :

1. Aides aux activités pédagogiques :

Pour les écoles élémentaire et maternelle de Bouxwiller (RPIC) :

- sorties d'une journée : 5 € par enfant
- sorties avec nuitées : 12 € par jour et par enfant

Pour les autres établissements scolaires :

- sorties avec nuitées et voyages éducatifs : 6 € par jour et par enfant de Bouxwiller et des communes associées,

2. Participation aux voyages dans le cadre du jumelage : 15 € par personne.

Point 13 : Refacturation des charges aux organismes utilisateurs de locaux communaux

Rapporteur : M. P. Michel

Certains bâtiments communaux sont mis à disposition des associations et autres organismes utilisateurs réguliers des locaux.

Considérant que les occupants sont redevables des charges des locaux qu'ils utilisent ;

Vu la demande du trésorier de formaliser la procédure de facturation par une délibération ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à facturer les charges des bâtiments communaux occupés par des utilisateurs réguliers, au vu d'un décompte annuel.

Point 14 : Cession d'un terrain à Imbsheim

Rapporteur : Mme M. Brumm

Monsieur Jérôme GERBER a sollicité la Ville pour acquérir une parcelle située au lieu-dit « Village » à Imbsheim. Un compromis de vente a été signé par Monsieur Gerber dans ce sens.

Le Conseil Municipal, après délibération et unanimement, décide :

- D'approuver la vente du terrain cadastré lieu-dit « Village » à Imbsheim, Section 219/27 n° 389, d'une contenance totale de 3,42 ares, au prix de 8 000 € l'are, soit un montant total de 27 360 € net.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir.

Point 15 : Demandes de subvention au titre de la DETR

Rapporteur : M. P. Michel

A. Réemploi d'une charpente métallique pour la construction d'un hangar logistique au Centre Technique Municipal avec couverture photovoltaïque en autoconsommation collective

Dans le cadre de la réhabilitation de la friche Staat, il est prévu la démolition du grand hangar à l'arrière du site, pour faire place à du stationnement et l'aménagement d'un espace vert. Or, ce hangar permet le stockage de matériel nécessaire aux besoins de la commune. Un nouveau hall de stockage en dehors de la friche Staat devient ainsi nécessaire.

Face à ce besoin, et étant donné que la structure métallique de ce hall est encore en très bon état suite aux analyses réalisées, il est proposé de démonter la charpente et de la remonter sur le site du Centre Technique Municipal. Les études d'avant-projet ont validé la faisabilité tant technique que financière du projet, le réemploi n'étant pas plus coûteux que la construction d'un hangar neuf.

La structure du bâtiment permet en outre l'installation d'une centrale photovoltaïque de 157kwc permettant à terme d'alimenter les bâtiments communaux dans le cadre d'une autoconsommation collective. Elle viendra également alimenter une borne de recharge pour les véhicules électriques communaux. Dans l'immédiat, il est proposé l'achat d'une fourgonnette électrique dans le cadre de ce projet, dont les batteries sont alimentées directement par le soleil de Bouxwiller.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
TRAVAUX :			AIDES PUBLIQUES :		
Plate-forme / VRD	95 000 €	11 %	– Union européenne : FEDER (Réemploi de la charpente métallique)	108 300 €	13 %
Gros Œuvre Charpente métallique / Couverture bardage / porte sectionnelle / serrurie	301 000 €	35 %	– ÉTAT : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	256 020 €	30 %
Ciôture / portail	4 000 €		– Région (couverture photovoltaïque en autoconsommation collective)	36 000 €	4 %
Couverture photovoltaïque	177 000 €	21 %			
Electricité et borne de recharge de véhicule électrique	24 000 €	3 %			
Achat d'un véhicule électrique type Kangoo	40 000 €	5 %			
Maîtrise d'œuvre	60 000 €	7 %			
Imprévus (5%)	35 400 €	4 %			
Frais annexes (SPS, Contrôle Technique, publication...)	10 000 €	1 %			
			SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	400 320 €	47 %
			Autofinancement		
			Fonds propres	453 080 €	53 %
			SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	453 080 €	53 %
TOTAL DÉPENSES	853 400 €	100 %	TOTAL RESSOURCES	853 400 €	100 %

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Environnement, de l'Ecologie, de l'Urbanisme et des Equipements en date du 22 janvier 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet et son plan de financement tels que présentés ;
- De solliciter une aide de la Région Grand Est pour la réalisation d'une étude relative au projet d'autoconsommation collective ;
- De solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- De solliciter toute subvention afférente.

B. Réhabilitation de la grange, rue des Bergers

La Ville de Bouxwiller est propriétaire d'une ancienne grange, rue des Bergers, adossée aux anciens remparts de la commune. Actuellement désaffectée, elle relie en forme de L deux îlots urbains à la limite du centre-ville. En son milieu se trouve l'ancien passage des charretiers pour entrer dans l'enceinte fortifiée. Une toiture imposante relie ces deux entités de part et d'autre du passage à l'intérieur de l'ancien rempart.

En raison de sa vétusté, un délabrement progressif s'est enclenché, qui amène actuellement à une situation de péril imminent : la charpente s'effondre, des ouvertures en toiture sont occasionnées et le mur côté rue des Bergers menace de s'écrouler.

Dans ce cadre, afin de montrer l'exemplarité de la commune en matière de sauvegarde du patrimoine, et dans un souci de démonstration des possibilités de réhabilitation du bâti ancien, la commune propose de remettre en valeur ce bâtiment par la :

- Réhabilitation de la charpente
- Reconstruction/restauration de l'ancien rempart
- Pose d'une nouvelle couverture
- Pose d'un bardage en sapin sur les façades non enduites dans l'attente d'un futur potentiel usage du site.

En outre, le passage des charretiers dans la grange pourra être à nouveau ouvert et constituera une nouvelle entrée de ville, suite au réaménagement du parking des remparts, à proximité immédiate de cette bâtisse.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
TRAVAUX :			AIDES PUBLIQUES :		
Deconstruction	93 000 €	14 %	- ÉTAT : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	205 533 €	30 %
Gros-Œuvre	187 000 €	27 %	- Région	205 533 €	30 %
Echafaudages	21 000 €	3 %	- Département (CeA)	100 000 €	15 %
Charpente Bardage bois	198 000 €	29 %			
Couverture tuiles / zinguerie	79 200 €	12 %			
Maîtrise d'œuvre	68 000 €	10 %			
Provision pour imprévus	28 910 €	4 %			
Frais annexes (SPS, Contrôle Technique, publication...)	10 000 €	1 %			
			SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	511 066 €	75 %
			Autofinancement		
			Fonds propres	174 044 €	25 %
			SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	174 044 €	25 %
TOTAL DÉPENSES	685 110 €	100 %	TOTAL RESSOURCES	685 110 €	100 %

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Environnement, de l'Ecologie, de l'Urbanisme et des Equipements en date du 22 janvier 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix pour, 0 contre, 1 abstention (T. Gonc), décide :

- D'approuver le projet et son plan de financement tels que présentés ;
- De solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- De solliciter toute subvention afférente.

C. Aménagement d'un accès pour personnes à mobilité réduite à l'église de Riedheim

L'église de Riedheim est la dernière des 5 églises à ne pas bénéficier d'une mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Cet aménagement nécessite la démolition de l'ancienne laiterie désaffectée de Riedheim, afin d'aménager une rampe aux normes en forme de L.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
TRAVAUX :			AIDES PUBLIQUES :		
Démolition de l'ancienne Laiterie	25 590 €	64 %			
Aménagement d'une rampe pour Personnes à Mobilité Réduite	11 460 €	29 %	– ÉTAT : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	16 020 €	40 %
Maîtrise d'œuvre	3 000 €	7 %			
			SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	16 020 €	40 %
			Autofinancement		
			Fonds propres	24 030 €	60 %
			SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	24 030 €	60 %
TOTAL DÉPENSES	40 050 €	100 %	TOTAL RESSOURCES	40 050 €	100 %

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Environnement, de l'Écologie, de l'Urbanisme et des Équipements en date du 22 janvier 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 22 voix pour, 0 contre, 2 abstentions (L. Dorn, V. Laforgue) :

- D'approuver le projet et son plan de financement tels que présentés ;
- De solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- De solliciter toute subvention afférente.

D. Construction d'un court de tennis couvert et d'un padel chemin du puits des mines

Depuis de nombreuses années, le club de tennis de Bouxwiller souhaiterait pouvoir pratiquer en hiver à l'abri des intempéries dans un court couvert à usage propre. Parallèlement, avec le développement du padel, il est proposé de convertir un des courts de tennis actuels pour profiter de l'engouement de cette pratique. Le projet de création d'un court de tennis couvert et d'un court de padel sur le site du Tennis Club de Bouxwiller doit permettre de :

- Pratiquer à l'ensemble des membres toute l'année quelle que soit la météo. Actuellement seuls les jeunes et quelques membres adultes peuvent s'entraîner en hiver.

- S'entraîner sur une surface spécifique tennis toute l'année. La vitesse de la surface du gymnase COSEC, utilisé actuellement en mutualisation avec d'autres disciplines, limite la progression des jeunes et compétiteurs durant la saison hivernale.
- Augmenter la capacité d'accueil de l'école de tennis en ouvrant des créneaux supplémentaires (notamment le mercredi matin et en soirée) et attirer de nouveaux membres adultes. Cela permettra de ne plus devoir refuser des enfants chaque année à l'école de tennis. De nombreux membres adultes se tournent vers d'autres clubs plus éloignés possédant des courts couverts afin de pouvoir jouer toute l'année.
- Eviter les nombreuses incertitudes quant au lieu de rendez-vous pour les entraînements des jeunes quand la météo est incertaine. L'éloignement du gymnase avec les courts extérieurs ne permet pas la liaison rapide en cas de pluie.
- Permettre de faire vivre et de maintenir de l'animation au club toute l'année. La proximité du club-house et du court couvert permettra d'organiser des animations (stages / tournois) durant la période hivernale. Actuellement le club fonctionne au ralenti durant la période de novembre à mars.
- En se dotant d'un terrain de padel, et donc en multipliant les activités proposées, le club pourra diversifier son offre et élargir le panel d'adhérents. Le padel est actuellement le sport ayant la plus forte croissance en France.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
TRAVAUX :			AIDES PUBLIQUES :		
VRD	87 800 €	13 %	— ÉTAT : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	206 848 €	30 %
ELECTRICITE	13 500 €	2 %	— Région	119 094 €	17 %
SOL SPORTIF TENNIS	30 000 €	4 %			
BATIMENT TENNIS	395 770 €	57 %			
PADEL	68 400 €	10 %			
Maîtrise d'œuvre	49 251 €	7 %			
Etude de sol	5 000 €	1 %			
Imprévis (5%)	29 774 €	4 %			
Frais annexes (Contrôle Technique, SPS, géomètre, frais de publication)	10 000 €	1 %			
			SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	325 942 €	47 %
			Autres : Fédération Française de Tennis	29 000 €	4 %
			Autres : Tennis Club de Bouxwiller	30 000 €	4 %
			SOUS-TOTAL AIDES PRIVES	59 000 €	9 %
			Autofinancement		
			Fonds propres	304 552 €	44 %
			SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	304 552 €	44 %
TOTAL DÉPENSES	689 494 €	100 %	TOTAL RESSOURCES	689 494 €	100 %

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Environnement, de l'Ecologie, de l'Urbanisme et des Equipements en date du 22 janvier 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 17 voix pour, 4 contre (L. Dorn, M. Hamm, V. Laforgue, B. Schaff), 3 abstentions (T. Gonc, L. Mehl, F. Özdemir) :

- D'approuver le projet et son plan de financement tels que présentés ;
- De solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- De solliciter toute subvention afférente.

Point 16 : Demandes de subvention au titre de la DSIL

Rapporteur : M. S. Fath

A. Installation de 2 poêles à granulés pour l'église de Griesbach le Bastberg

Face à la vétusté des deux poêles à fioul de l'église de Griesbach le Bastberg et pour des questions de développement durable, il est proposé de remplacer les deux poêles actuels par des poêles à granulés.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
TRAVAUX :			AIDES PUBLIQUES :		
Dépose des équipements actuels	1 468 €	6 %	– ÉTAT : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	9 321 €	40 %
Fourniture et pose d'un tubage	4 953 €	21 %			
Fourniture et pose de 2 poêles à granulés	16 883 €	72 %			
			SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	9 321 €	40 %
			Union des Eglises Protestantes d'Alsace Lorraine (UEPAL - ESP)	2 330 €	10 %
			SOUS-TOTAL AIDES PRIVEES	2 330 €	10 %
			Autofinancement		
			Fonds propres	11 652 €	50 %
			SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	11 652 €	50 %
TOTAL DÉPENSES	23 303 €	100 %	TOTAL RESSOURCES	23 303 €	100 %

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Environnement, de l'Ecologie, de l'Urbanisme et des Équipements en date du 22 janvier 2023 ;

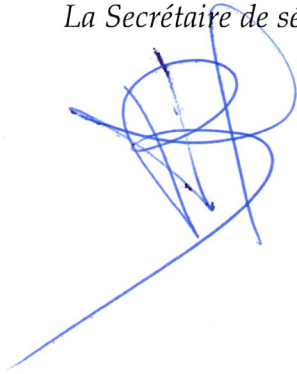
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet et son plan de financement tels que présentés ;
- De solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
- De solliciter toute subvention afférente.

B. Travaux de rénovation énergétique du presbytère d'Imbsheim

Point retiré.

La Secrétaire de séance,



Le Maire,

